

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1558
15 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS
et RUSSE

LETTRE DATÉE DU 14 SEPTEMBRE 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE QUATRE DÉCLARATIONS COMMUNES FAITES PAR LES PRÉSIDENTS ELTSINE ET CLINTON À L'OCCASION DE LEUR RÉCENTE RENCONTRE À MOSCOU

Ci-joint le texte, dans les versions russe et anglaise, de quatre déclarations communes faites par les Présidents Eltsine et Clinton à l'occasion de leur récente rencontre à Moscou :

1. Déclaration commune sur l'échange de données d'information concernant les lancements de missiles et sur la préalerte
2. Déclaration commune concernant un protocole à la Convention sur les armes biologiques
3. Déclaration commune sur les principes à suivre pour la gestion et l'élimination du plutonium classé comme n'étant plus nécessaire à des fins de défense
4. Déclaration commune sur les défis qui se posent à tous en matière de sécurité à la veille du XXI^e siècle.

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces textes soient publiés comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribués à tous les États membres de la Conférence et aux États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent, Chef de la
délégation de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement,

(Signé) Vasily S. **Sidorov**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique à la
Conférence du désarmement,

(Signé) Robert T. **Grey, Jr.**

DÉCLARATION COMMUNE SUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES D'INFORMATION
CONCERNANT LES LANCEMENTS DE MISSILES ET SUR LA PRÉALERTE

Étant donné la prolifération constante, à l'échelle mondiale, des missiles balistiques et des technologies de missile, ainsi que la nécessité de limiter encore les conséquences de fausses alertes laissant croire à une attaque aux missiles et surtout la nécessité d'empêcher tous lancements de missiles en cas de fausses alertes de cette nature, le Président des États-Unis d'Amérique et le Président de la Fédération de Russie sont convenus d'une initiative de coopération entre leurs deux pays concernant l'échange de données d'information sur les lancements de missiles et la préalerte.

L'initiative a pour objectif d'instituer un échange continu de données d'information concernant les lancements de missiles balistiques et de véhicules aérospatiaux, tirés des systèmes d'alerte en cas de lancement de missiles dont dispose chaque partie, et d'établir éventuellement un centre pour l'échange de données sur les lancements de missiles, qui serait exploité par les États-Unis et la Russie tout en étant distinct des centres nationaux de ces deux pays. Dans le cadre de cette initiative, les États-Unis et la Russie étudieront en outre la possibilité d'établir un régime multilatéral de notification préalable des lancements de missiles balistiques et de véhicules aérospatiaux, qui serait ouvert à la participation d'autres États, à leur gré.

Les Présidents ont chargé leurs experts d'élaborer au plus vite, pour approbation dans leurs pays respectifs, un plan en vue de concrétiser cette initiative dans les meilleurs délais.

La Russie, s'acquittant de ses obligations internationales en ce qui concerne l'information tirée des systèmes d'alerte en cas d'attaque aux missiles, fera en sorte qu'interviennent les accords voulus concernant les questions se rapportant à la concrétisation de cette initiative.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE

Moscou

Le 2 septembre 1998

DÉCLARATION COMMUNE CONCERNANT UN PROTOCOLE
À LA CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES

Les Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, conscients des dangers inhérents aux armes biologiques, appuient fermement la mission du Groupe spécial des États parties à la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, groupe qui a été constitué en vue d'établir un régime qui renforcerait l'application effective de ladite Convention. Nous engageons ce groupe à intensifier encore ses travaux et à faire aboutir les négociations qu'il mène en vue de renforcer la Convention en adoptant aussitôt que possible un protocole juridiquement contraignant.

Nous sommes convenus de concourir à l'accomplissement de cette mission. En conséquence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie redoubleront d'efforts au sein du Groupe spécial en vue de faire intervenir des progrès décisifs dans les négociations sur un protocole à la Convention, d'en assurer l'universalité et de donner au Groupe les moyens de s'acquitter de son mandat.

Nous pensons l'un comme l'autre que ce protocole doit pouvoir s'appliquer aux moindres coûts, offrir une protection adéquate de l'information relative à la sécurité nationale et assurer la confidentialité de l'information commerciale sensible. En outre, nous estimons qu'il est extrêmement important d'établir un mécanisme d'application qui concorde avec la portée des mesures instituées par le protocole.

Nous reconnaissons que le protocole devra prévoir les mesures qui contribueraient le plus à un renforcement de la Convention.

Nous exprimons notre ferme attachement à l'interdiction mondiale des armes biologiques et à l'application pleine et effective, par les États parties, de la Convention interdisant ces armes.

Nous appuyons l'idée exprimée dans la Déclaration finale de la quatrième Conférence d'examen de la Convention, de 1996, selon laquelle la Convention proscrit effectivement l'emploi des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines en quelques circonstances que ce soient.

Moscou

Le 2 septembre 1998

DÉCLARATION COMMUNE SUR LES PRINCIPES À SUIVRE
POUR LA GESTION ET L'ÉLIMINATION DU PLUTONIUM CLASSÉ
COMME N'ÉTANT PLUS NÉCESSAIRE À DES FINS DE DÉFENSE

Les Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie affirment l'intention qu'ont leurs deux pays d'éliminer par étapes de leur programme d'armement nucléaire environ 50 tonnes de plutonium et de convertir ces matières de telle sorte qu'elles ne puissent jamais être employées pour des armes nucléaires. Étant donné que toute nouvelle réduction des armements aura pour effet d'accroître les stocks de plutonium de qualité militaire, il sera indispensable, en déployant des efforts en vue de parvenir à des réductions irréversibles des armements, de prendre des dispositions pour gérer et réduire ces stocks, ainsi pour éviter que ces matières ne donnent lieu à une prolifération.

Les États-Unis et la Russie ont franchi un pas essentiel dans la voie de la réalisation de cet objectif en convenant, à la réunion de leur commission conjointe qui s'est tenue en juillet 1998, d'une coopération scientifique et technique à la gestion du plutonium retiré des programmes d'armement nucléaire. Nous sommes tombés d'accord sur des principes qui guideront nos gouvernements dans les efforts qu'ils déploieront pour réaliser ensemble les objectifs énoncés dans la présente déclaration. Nous faisons fond aujourd'hui sur les résultats du sommet sur la sécurité et la sûreté nucléaires tenu à Moscou en 1996, ainsi que des sommets du Groupe des huit de 1997 et de 1998.

Nous sommes convenus des principes suivants :

- Nos deux pays convertiront chacun environ 50 tonnes de plutonium retiré progressivement des programmes d'armement nucléaire, de telle sorte que ces matières ne puissent plus être employées pour des armes nucléaires. Nous reconnaissons qu'il faudra prévoir un stockage provisoire de ces matières.
- Les deux gouvernements coopéreront à la réalisation de cet objectif par la consommation de combustible au plutonium dans les réacteurs nucléaires existants (ou dans des réacteurs susceptibles d'être mis en service au cours de la période pendant laquelle ils coopéreront) ou par l'enrobage du plutonium dans du verre ou une matrice céramique et son incorporation à des déchets hautement radioactifs.
- Les États-Unis et la Russie comptent que les efforts d'envergure qui seront déployés en vue de gérer et d'éliminer ce plutonium revêtiront un caractère multilatéral participatif; ils se réjouissent à la perspective de travailler de concert et en étroite coopération avec d'autres pays, notamment ceux qui sont membres du Groupe des huit. Ils ont en outre l'intention d'encourager un partenariat avec le secteur privé.

- Les États-Unis et la Russie concevront et mettront en service, dès qu'il sera pratiquement possible de le faire et selon un calendrier que négocieront les deux gouvernements, un premier ensemble d'installations de taille industrielle qui serviront à la conversion du plutonium en combustible pour les réacteurs susmentionnés; ils travailleront en coopération avec d'autres à ces fins.
- Les conditions auxquelles seront subordonnés les projets de coopération en vue de la gestion et de l'élimination du plutonium seront arrêtées d'un commun accord par les parties participant à ces projets.
- Dans le cadre des opérations de gestion et d'élimination du plutonium, les États-Unis et la Russie s'attacheront à élaborer des méthodes et des technologies qui se prêtent à des mesures de transparence, notamment des mesures appropriées de vérification internationale et des normes rigoureuses en matière de protection physique, de contrôle et de comptabilité des stocks de plutonium.
- Nous reconnaissons également que pour mener à bien ces efforts il faudra convenir des arrangements de financement voulus.

Les deux parties élaboreront des stratégies en vue de la gestion et de l'élimination du plutonium, compte tenu de l'accord intervenu en juillet 1998 ainsi que d'un accord bilatéral qui sera fondé sur les principes énoncés dans la présente déclaration. Ils commenceront rapidement à négocier cet accord bilatéral dans le but de le conclure avant la fin de 1998.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE

Moscou

Le 2 septembre 1998

DÉCLARATION COMMUNE SUR LES DÉFIS QUI SE POSENT À TOUS
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À LA VEILLE DU XXI^e SIÈCLE

Nous, Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, déclarons qu'il importera au plus haut point que nos deux pays coopèrent au cours du XXI^e siècle afin de promouvoir la prospérité et de renforcer la sécurité de toutes les nations du monde. À cet égard, nous réaffirmons que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sont tout naturellement appelés à s'associer pour faire avancer la paix et la stabilité internationales. Nous avons prêté une attention particulière à l'intensification de nos efforts communs en vue d'éliminer les menaces héritées de la guerre froide et de relever les défis communs en matière de sécurité à la veille du XXI^e siècle.

La prolifération des armes de destruction massive, nucléaires, biologiques, chimiques et autres, des technologies nécessaires à leur production et de leurs vecteurs constitue à notre sens le danger le plus grave et qui requiert plus que tout autre des mesures urgentes. Dans un monde toujours plus interdépendant, cette menace traverse les frontières et prend des dimensions planétaires; elle affecte non seulement la sécurité des États-Unis et de la Fédération de Russie, mais également la stabilité internationale. Nous réaffirmons que les États-Unis et la Russie sont résolus à coopérer activement et étroitement entre eux, ainsi qu'avec tous les autres pays intéressés, afin d'atténuer et d'écarter cette menace en prenant des mesures nouvelles, en cherchant de nouvelles voies par lesquelles ils puissent collaborer et en renforçant les normes internationales généralement reconnues.

Nous constatons qu'il s'agit de déployer davantage d'efforts en ce sens et nous avons pris aujourd'hui un certain nombre de mesures en vue de renforcer non seulement notre propre sécurité, mais aussi la sécurité mondiale. Nous déclarons être fermement attachés à une intensification puis à la conclusion rapide des négociations relatives à un protocole à la Convention sur les armes biologiques. Nous allons entreprendre des activités de coopération nouvelles et importantes afin de réduire encore les risques de fausses alertes laissant croire à une attaque aux missiles. En outre, nous sommes convenus des principes qui guideront nos activités de coopération à la gestion et à l'élimination du plutonium retiré des programmes d'armement nucléaire, de telle sorte que celui-ci ne pourra jamais plus être employé pour des armes nucléaires.

Par leurs engagements communs, les États-Unis et la Russie sont devenus des partenaires dans l'élaboration des fondements d'un régime de non-prolifération international, qui comprend notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le système des garanties de l'AIEA, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Russie et les États-Unis réaffirment qu'ils tiennent à voir tous les pays adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sous sa forme actuelle, sans modifications. Ils tiennent aussi bien à l'application des principes directeurs renforcés qu'a établis le Groupe des fournisseurs de matières nucléaires. En leur qualité d'États membres de la Conférence du désarmement, ils ont concouru ensemble à l'aboutissement des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

ils encouragent tous les pays à adhérer à ces instruments. Régulant leur conduite sur les obligations ainsi contractées, ils ont pris d'importantes mesures pratiques en vue de réduire les risques d'ordre nucléaire dans le monde et de contrôler les transferts de technologies sensibles. Ils continuent à nourrir de vives inquiétudes au sujet des essais nucléaires réalisés en Asie du Sud et réaffirment les engagements pris par les États-Unis et la Russie de coordonner étroitement l'appui à toutes les mesures énoncées dans le communiqué commun des cinq puissances nucléaires et approuvées par le Groupe des huit et le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Traité START et les initiatives prises par les Présidents des deux pays en 1991 et 1992 en vue de réduire les armements nucléaires concourront à la réalisation de l'objectif ultime qu'est le désarmement nucléaire et au renforcement de la sécurité internationale. Ensemble, nos deux pays ont éliminé plus de 1 700 bombardiers lourds et lanceurs de missiles, y compris plus de 700 silos de lancement et 45 sous-marins équipés pour lancer des missiles nucléaires, et ils ont désactivé ou éliminé plus de 18 000 ogives nucléaires stratégiques et tactiques. En réaffirmant notre intention de nous acquitter rigoureusement des obligations contractées en vertu des Traités ABM et START I, nous nous déclarons résolus à collaborer en vue d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité START II. Dès que la Fédération de Russie aura ratifié ce traité, les deux pays ouvriront des négociations en vue de réduire encore les niveaux d'armement, dans le cadre d'un troisième traité START.

Du fait de réductions considérables de leurs forces nucléaires, les États-Unis et la Russie disposent de stocks importants de matières nucléaires qui ne sont plus nécessaires à des fins de défense. Ils restent attachés à l'idée d'assurer au maximum la sécurité et la comptabilité de ces matières et d'autres stocks de matières fissiles de qualité militaire et réaffirment l'importance qu'ils attachent à l'exécution de l'accord intervenu en juillet 1998 entre le Vice-Président des États-Unis et le Premier Ministre de la Russie sur la coopération scientifique et technique à la gestion du plutonium retiré des programmes d'armement nucléaire.

Nous réaffirmons notre engagement de poursuivre la coopération en matière de contrôle des exportations, contrôle sans lequel il est impossible de lutter contre la prolifération. Récemment encore, nos gouvernements ont établi un nouveau mécanisme pour la coopération dans le domaine des exportations de technologies sensibles. Nous sommes convenus aujourd'hui d'établir à cette fin des groupes d'experts qui se pencheront sur les questions nucléaires, les technologies spatiales et les missiles, l'application des accords sur le plan interne et d'autres questions d'ordre général, le contrôle des transferts d'armes classiques, ainsi que l'application des lois, les questions douanières et les licences, dans le but de renforcer la coopération et de mettre en oeuvre des projets précis de coopération et d'assistance à l'échelon bilatéral. Ces groupes seront constitués dans le mois à venir et entreprendront aussitôt des travaux concrets. En outre, une voie de communication protégée entre hauts fonctionnaires des deux pays a été établie qui assurera l'échange rapide et confidentiel de données d'information sur les questions se rapportant à la non-prolifération.

Nous réaffirmons que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe revêt une grande importance et qu'il contribue fondamentalement à la stabilité, à la prévisibilité et à la coopération en Europe. Nous tenons à accélérer les négociations engagées afin d'apporter à ce traité les modifications qu'impose l'évolution de la situation, puisque nous voulons oeuvrer de concert à une meilleure intégration des pays européens et à une plus grande sécurité en Europe. Nous estimons qu'il faut achever ces travaux dans un avenir très proche. Nous réaffirmons notre engagement de nous conformer aux dispositions du Traité en attendant qu'il ait été modifié.

Les États-Unis et la Russie ont toujours à coeur d'instaurer conjointement une paix durable fondée sur les principes de la démocratie et d'une sécurité indivisible. Ils réaffirment qu'ils ont communément pour objectif de renforcer la sécurité et la stabilité, dans l'intérêt de tous les pays, de combattre le nationalisme axé sur l'agression et d'empêcher les violations des droits de l'homme. Ils se consulteront et s'efforceront de coopérer pour empêcher et régler les conflits et gérer les crises. À cet égard, nous attachons une grande importance à la coopération militaire sur le terrain entre les forces armées des États-Unis et de la Russie, dans un cadre bilatéral aussi bien que multilatéral. Nous notons avec satisfaction que des progrès nets ont été enregistrés dans le domaine de la coopération à la défense, en particulier dans le renforcement de la sécurité nucléaire et l'application du programme de coopération à l'atténuation des menaces.

Nous reconnaissons que le bien-être de la population de tous les pays est tributaire de la solidité du système économique et financier international dans un monde toujours plus interdépendant. Nous convenons de l'importance que revêt pour la communauté internationale le succès des réformes économiques et structurelles entreprises en Russie.

Il importe au plus haut point de renforcer la protection de l'environnement au cours du XXI^e siècle, afin de préserver le capital naturel dont dépend l'humanité. La Russie et les États-Unis travailleront ensemble afin de régler les problèmes climatiques qui se posent à l'échelle planétaire, de préserver la couche d'ozone, de conserver la diversité biologique et d'assurer à long terme la bonne gestion des forêts et autres ressources naturelles. Nous avons souligné la nécessité d'approfondir et d'élargir la coopération internationale et bilatérale dans ce domaine.

Nous déclarons que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est absolument inadmissible, quels qu'en soient les motifs. Les États-Unis et la Russie condamnent vigoureusement les récents attentats à la bombe perpétrés par des terroristes au Kenya et en Tanzanie. Nous sommes convenus aujourd'hui d'un train de mesures qui nous aideront à faire face à ce fléau grandissant.

Nous sommes tombés d'accord pour intensifier nos efforts conjoints afin de combattre les menaces qui pèsent par delà de nos frontières sur notre économie et notre sécurité, y compris celles qui sont le fait du grand banditisme, du trafic des stupéfiants, du commerce illicite d'armes, des délits commis par la voie de l'informatique et d'autres moyens technologiques de pointe, ainsi que du blanchiment d'argent. Nous sommes convenus d'établir un groupe de travail bilatéral sur l'application des lois qui se réunira

régulièrement, ainsi que de redoubler d'efforts pour faire appliquer les lois et améliorer les systèmes d'information afin d'éliminer la traite des femmes et des enfants. Nous avons décidé que les États-Unis et la Russie prendraient une part active à l'élaboration, par les Nations Unies, d'une convention efficace pour la répression du grand banditisme transnational. Nous notons avec satisfaction que la Russie accueillera à Moscou en 1999 une conférence ministérielle du Groupe des huit sur cette question.

Nous reconnaissons qu'il importe de promouvoir les avantages et d'atténuer les inconvénients inhérents à la révolution des techniques de l'information actuellement en cours, car il y va des intérêts futurs de nos deux pays en matière de sécurité stratégique. Dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue de régler ces problèmes, les États-Unis et la Russie ont déjà tenu, au sein du Groupe consultatif sur la défense, des débats fructueux sur le règlement des difficultés que risque de poser pour les systèmes informatiques le passage à l'an 2000. Les États-Unis et la Russie entendent poursuivre les consultations sur ces difficultés et en étudier les conséquences plus larges, afin de régler les questions qui les intéressent et les préoccupent communément.

Nous déclarons qu'il ne sera possible de relever les défis communs en matière de sécurité à la veille du XXI^e siècle qu'en mobilisant systématiquement les efforts de la communauté internationale tout entière. Il faut consacrer à cela toutes les ressources disponibles. Au besoin, la communauté mondiale doit prendre rapidement des mesures efficaces pour contrer les menaces à la sécurité. Les États-Unis et la Russie continueront de jouer un rôle de chef de file, à l'échelon bilatéral aussi bien que multilatéral, dans le but de faire progresser la réalisation des objectifs communs à tous dans le domaine de la sécurité.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE

Moscou

Le 2 septembre 1998
